

Les profs de philo font la grève des stages

« Si on estime que je ne suis pas assez formée, comment pourrais-je encadrer des stagiaires ? » **Nathalie JOIRET**

180 Les profs de philosophie et citoyenneté doivent suivre une formation de 180 heures.

Après l'enseignement primaire l'an dernier, les cours de philosophie et citoyenneté s'installent désormais dans les programmes du secondaire. Avec une précision de taille pour les professeurs de morale et de religion en place, qui souhaiteraient donner ce cours : il faudra retourner sur les bancs de l'école.

Cette formation, qui comprend un volet disciplinaire et un volet didactique, sera dispensée tant dans les universités que dans les hautes écoles. Seulement voilà : les professeurs de secondaire sont nombreux à critiquer l'instauration de cette formation. Si certains s'interrogent

quant à l'intérêt de suivre des cours de philosophie – alors qu'ils enseignent la morale depuis plusieurs années – ce sont principalement les conditions de formation qui posent question.

Horaires peu adaptés à la réalité des profs, flou artistique au sujet des dispenses, mépris des directions au sujet de l'attribution de ces jours de formation : la liste des réclamations est longue.

Un moyen de pression : la grève des stages. Des collectifs de profs ainsi que des enseignants isolés appellent leurs collègues à refuser des stagiaires, futurs profs de philosophie et citoyenneté, jusqu'à ce que la situation se régularise.

LES ENSEIGNANTS

Pour une formation plus humaine

Revoir les conditions de formation au cours de philosophie et citoyenneté, c'est la volonté des profs... qui donnent de la voix.

● Céline DEMELEHNE

« **C**est une décision radicale que j'ai prise en début de semaine et je l'assume, même si elle peut choquer [...] pour moi, les stagiaires, c'est fini ! » Ces mots sont ceux de Nathalie Joiret, ex-professeure de morale et aujourd'hui chargée de cours de philosophie et citoyenneté. Sa carte blanche, publiée sur la plateforme enseignons.be, a fait le tour des réseaux sociaux.

Diplômée en 2006, cette enseignante doit aujourd'hui retourner sur les bancs de l'université.

Reprendre le chemin de l'école ? Elle n'y avait pas forcément songé, mais ce n'est pas cela qui la révolte. « Il faut savoir rester humble, un enseignant n'a jamais fini d'apprendre [...] Mais pourquoi ne pas avoir aménagé des conditions de formation honnêtes et respectueuses du travail des enseignants ? J'ai des dizaines de nouveaux cours à créer en quelques semaines, après avoir reçu mes attributions le 4 septembre. Une vie de famille également. »

Et puisqu'elle se sent « flouée, piégée, arnaquée », c'est décidé : Nathalie n'encadrera pas de stagiaires en philosophie et citoyenneté avant d'obtenir ce sacro-saint certificat, seul gage de légitimité dans l'enseignement de cette matière. « Si je ne suis pas assez formée, expérimentée pour travailler ce programme malgré les années de classe,

pourquoi serais-je suffisamment compétente pour conseiller et épauler un jeune qui viendrait observer et donner cours ? »

Harmoniser une situation nébuleuse

Le cas de Nathalie Joiret est loin d'être isolé. Le CPM (Collectif des professeurs de morale) et le CORME (Collectif de professeurs de religions, morale et de philosophie et citoyenneté) n'ont pas tardé à réagir.

Ils dénoncent des horaires de formation peu adaptés à la réalité des enseignants-étudiants, « loin des promesses des ministères qui assureraient faire en sorte que les enseignants puissent se former avec un minimum de contraintes par rapport à leur organisation familiale et professionnelle », note le CORME.

C'est d'ailleurs dans cette optique que deux heures de crédit formation ont été attribuées aux nouveaux professeurs de philoso-

phie et citoyenneté, le vendredi après-midi. Le souci, c'est que toutes les universités et hautes écoles ne donneront pas forcément cours les vendredis après-midi.

Ou du moins, pas uniquement.

Et pour ne rien arranger, certaines directions vont jusqu'à refuser d'octroyer ces deux heures de formation, « assimilées à des congés ».

Ces collectifs déplorent aussi un régime de dispenses approximatif, qui ne semble pas harmonisé. Sans parler des craintes quant à leur future nomination. Car l'obtention du certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté pourrait prévaloir

sur l'ancienneté des enseignants.

Bref, la coupe est pleine : l'appel à la grève des stages est lancé. Un moyen de pression pour ces professeurs qui attendent une réponse claire du politique, pour harmoniser une situation nébuleuse. ■

LE POLITIQUE

La grève des stages est inadéquate

Marie-Martine Schyns et Jean-Claude Marcourt ont entendu les difficultés des profs. Mais jugent cette grève des stages inappropriée.

Ces difficultés rencontrées par les professeurs ont été entendues par les ministères concernés. Une réunion est d'ailleurs prévue afin de clarifier la situation.

En attendant, une série de réponses sont apportées aux professeurs de philosophie et citoyen-neté.

1. Les horaires de formation Pas de changement au programme : il faudra composer avec ces horaires. Les enseignants devront donc bien sacrifier leurs soirées ou leur mercredi après-midi. Au

cabinet Marcourt, on admet que des demandes, de la part des professeurs en place, ont bien été formulées. « *Le ministre a été sensible à leur demande d'allègement du processus de formation.* »

Cet allègement prend la forme de dispenses, d'étalement, et de gratuité des études. Mais pour les horaires, ça coince. Car, si le ministre a bien invité les universités et hautes écoles à tenir compte des horaires des professeurs, il ne peut rien imposer. « *L'organisation du certificat se fait sur base volontaire. Le ministre ne peut ni obliger l'établissement d'enseignement supérieur à l'organiser, ni imposer un horaire.* »

Chez Marie-Martine Schyns, on assure par ailleurs que les pouvoirs organisateurs réfractaires à l'attribution des deux heures de crédit-formation seront rappelés à l'ordre.

2. La nomination Priorité aux anciens : les nouveaux venus ne pour-

ront donc pas être nommés avant les profs en place. Par contre, il n'y a pas de gel prévu pour les enseignants qui sont déjà dans le système. Au cabinet Schyns, on se veut toutefois rassurant : « *Si l'enseignant avait un meilleur statut avant, on conserve celui-ci. Donc en termes pécuniaires, le fait de ne pas être nommé ne sera pas préjudiciable.* »

3. La grève des stages Sans surprise, les deux ministères jugent cette réaction inadéquate et dommageable. Le cabinet Marcourt ajoute toutefois « *qu'il existe d'autres méthodes pour former les enseignants à la pratique des cours de philosophie et citoyenneté, telles que les mises en situation, les analyses de leçons, etc.* ». En clair, les hautes écoles trouveront bien une solution à cette grève des stages, si elle prend de l'ampleur. ■

C.D.

LES UNIVERSITÉS ET HAUTES ÉCOLES

« Ces études sont une opportunité »

Dans le supérieur, on rappelle l'importance de cette formation pour les profs de secondaire... et l'intérêt des stages pour les futurs enseignants.

Des horaires variables selon les établissements d'enseignement supérieur, des dispenses qui dépendent des commissions d'admission : les hautes écoles comme les universités admettent ces difficultés, dans le chef des enseignants de secondaire.

Mais elles réfutent catégoriquement l'argument d'une formation inutile, mise en place à la hâte. « *J'ai entendu cet argument de cours réalisés à la va-vite. Mais ce n'est vrai, avance Laura Rizzerio, professeure et responsable du cer-*

tificat en didactique de la philosophie et citoyenneté, à l'Université de Namur. *Cette formation est préparée depuis l'année dernière dans le cadre d'une commission constituée à l'ARES, avec les représentants des cabinets Schyns et Marcourt, et les représentants des universités et des hautes écoles. Donc nous n'avons pas été pris au dépourvu. Nous nous sommes engagés dans cette formation !* »

Si la formation vient d'être lancée, certains académiques ont déjà des retours positifs des professeurs-étudiants. « *J'ai eu ma première séance, et ça s'est très bien*

passé, s'enthousiasme Damien Darcis, de l'Université de Mons. J'ai même eu les remerciements d'un professeur-étudiant, qui m'a dit que la séance lui avait permis de construire son propre cours. » Et c'est le point sur lequel insiste aussi Laura Rizzerio : « *Si on prend les choses à l'envers, cette formation peut être perçue comme l'opportunité, pour les profs, de se former gratuitement à la philosophie. Il y a des gens qui paient pour cela !* »

Des stages problématiques

Au sein des hautes écoles, on

s'inquiète tout de même de cette grève des stages. Car un régentat en français – philosophie et citoyenneté est organisé, dès cette année. La pratique sur le terrain étant essentielle. « Pour la 1^{re} année de formation, ce n'est pas trop problématique, car les étudiants partent en stage pendant 2 semaines, explique Christophe Brion, directeur de la catégorie pédagogique de la Haute école en Hainaut (HEH). Je pense que nous trouverons des partenaires naturels. Mais pour

la 2^e année, où le volume de stages est de deux fois trois semaines, ça risque de poser problème l'an prochain. » Même analyse pour Gérard Godfraind, directeur de la catégorie pédagogique de la Haute école provinciale de Hainaut-Condorcet. « Ces stages constituent de belles opportunités de rencontre entre les étudiants stagiaires, les maîtres de stage et les enseignants des hautes écoles. Celles-ci s'annoncent, j'insiste sur ce point, sous le signe d'un indispensable respect mu-

tuel, et d'un travail mené en commun [...] Nous veillerons aussi, dans le cadre du certificat, à faciliter la tâche des collègues enseignant la philosophie et la citoyenneté. Nous sommes d'ailleurs occupés à rassembler et acquérir des ressources auxquelles nous associerons des scénarios d'exploitation pédagogiques. » Un message placé sous le signe de l'apaisement. ■ C.D.